



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Médecine génomique à La Réunion

Question écrite n° 1031

Texte de la question

Mme Huguette Bello interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la mise en œuvre du plan France médecine génomique 2025 qui vise à positionner, d'ici dix ans, la France dans le peloton de tête des grands pays engagés dans la médecine génomique. Présentée comme une véritable « révolution dans le domaine du soin et de la prévention », la médecine génomique est appelée à transformer radicalement les approches en termes de prévention, de diagnostic et de soins. Ce plan a l'ambition d'engager fortement la France dans une médecine personnalisée. En effet, grâce à l'accès à l'exploration et au séquençage de leur génome, les patients pourront bénéficier dans le futur d'une prévention précoce, d'une meilleure prise en charge et de traitements personnalisés. Les cancers, les maladies rares mais aussi les maladies dites communes, comme le diabète, seront les premières pathologies concernées par les possibilités ouvertes par cette innovation médicale majeure. Le plan 2025 prévoit de déployer, d'ici cinq ans, douze plateformes de séquençage du génome humain à très haut débit à travers l'ensemble du territoire. Un premier appel à projets a été lancé en décembre 2016 pour les deux premières plateformes génomiques à visée diagnostique et de suivi thérapeutique. Elle lui demande de bien vouloir lui préciser si les régions d'outre-mer seront également concernées par le déploiement du plan France médecine génomique. La Réunion connaissant le taux de diabète traité le plus élevé de France, la question de la mise en place d'une plateforme génomique est une préoccupation majeure pour tous les acteurs soucieux de la santé publique. Elle permettrait un saut considérable dans la connaissance de cette pathologie : un premier projet de recherche vient d'identifier deux gènes prédictifs au diabète et aux maladies rénales. Elle permettrait aussi d'enrichir l'offre de soins à La Réunion et dans la zone océan Indien. Elle souhaite savoir si les pouvoirs publics pourraient accompagner et soutenir cette révolution sanitaire à La Réunion.

Texte de la réponse

Le plan « Médecine France génomique 2025 », piloté par l'alliance nationale pour les sciences de la vie et de la santé (AVIESAN) et soutenu par l'État, est un plan extrêmement ambitieux qui vise à intégrer dans notre système de soins le séquençage du génome du patient (médecine génomique). Il prévoit la mise en place de douze plateformes de séquençage du génome humain à très haut débit sur l'ensemble du territoire. Ce séquençage améliorera la prévention, le diagnostic et donc les soins dispensés aux patients. Deux centres nationaux d'expertise et d'analyse des données garantiront quant à eux la cohérence du dispositif et sa mise à jour régulière. La dimension nationale du plan est constamment rappelée et l'ensemble des citoyens vivants sur le sol français, y compris l'Outre-mer, sont appelés à en bénéficier. Une première étape de la mise en œuvre du plan a été la désignation de deux premières plateformes à visée diagnostique et de suivi thérapeutique, suite à un appel à projets organisé par le ministère chargé de la santé en décembre 2016. La sélection des projets a reposé sur l'évaluation réalisée par un jury international à la compétence incontestable, sur la base du cahier des charges de l'appel à projets satisfaisant au plus près à l'ensemble des exigences du plan, dont la couverture potentielle de l'ensemble du territoire. Le nom des deux projets lauréats de ce premier appel à projets a été rendu public par le Premier ministre le 11 juillet 2017. Le centre hospitalier universitaire de La Réunion ne fait

pas partie des deux consortiums sélectionnés. D'autres appels à projets du même type seront lancés dans les années à venir pour répondre au mieux à l'ensemble des exigences du plan, en particulier la couverture potentielle de l'ensemble du territoire national, y compris l'outre-mer.

Données clés

Auteur : [Mme Huguette Bello](#)

Circonscription : Réunion (2^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1031

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 20 novembre 2017

Question publiée au JO le : [12 septembre 2017](#), page 4345

Réponse publiée au JO le : [12 décembre 2017](#), page 6380